

nos gens ont droit à plus d'esprit d'initiative à cet égard.

M. Regier: Les observations du député de Saint-Boniface m'ont vivement intéressé. Si j'ai bien noté ses paroles, il a déclaré: «En Russie, on assure la formation et l'organisation des gens». Point n'est besoin de m'étendre sur le problème de la défense passive, de notre population en cas de conflit nucléaire. Mais, je tiens à le faire savoir au député de Saint-Boniface, que l'on fasse subir aux Russes un programme bien conçu d'organisation et de formation pour leur apprendre à se défendre en cas d'attaque nucléaire, cela ne m'impressionne aucunement, car je puis assurer au député que je ne compte pas survivre à une guerre nucléaire. Je puis aussi lui assurer que, dussé-je avoir l'infortune de survivre à une attaque nucléaire, je ne considérerais plus que la vie vaut la peine d'être vécue, indépendamment des organisations politiques ou des idéologies de toutes sortes qui peuvent être en cause. J'estime que ce ne sont là que des stupidités. A mon sens, le député ferait bien de songer à tout ce que lui-même, moi-même, et tous les autres habitants de l'Est et de l'Ouest peuvent faire pour prévenir cette terrible catastrophe.

J'aimerais aussi relever brièvement les observations du représentant de Simcoe-Est, qui a précédé le député de Saint-Boniface. Il a parlé des hôpitaux pour maladies chroniques. Je tiens, d'une part, à féliciter notre gouvernement qui a accordé des subventions pour l'érection et l'entretien de ces hôpitaux, et, d'autre part, à blâmer nos ministères provinciaux de la Santé à cet égard. Je reconnais tout à fait, avec le député de Simcoe-Est, que nous perdons beaucoup d'argent en gardant dans nos hôpitaux ordinaires bien des gens qui devraient être soignés dans des institutions pour maladies chroniques.

J'estime que nos gouvernements provinciaux sont à blâmer parce qu'ils n'ont pris aucune initiative en ce qui a trait à la construction d'hôpitaux pour malades chroniques. Depuis bien des années, le gouvernement fédéral offre d'acquitter une part importante du coût de la construction de ces hôpitaux. Sous le régime du programme national d'assurance-hospitalisation, il a aussi proposé d'assumer une part, que j'estime importante, des frais d'exploitation de ces institutions. Pourtant, nos gouvernements provinciaux se dérobent à leurs responsabilités à cet égard, ce qui grève inutilement le contribuable et qui cause aussi beaucoup de misère humaine.

En outre, j'aimerais signaler un problème au ministre. Un couple de plus de 70 ans reçoit deux pensions de \$55 par mois, soit \$110. Si l'un des conjoints meurt—d'après la statistique, c'est le plus souvent le mari qui

meurt le premier—le survivant n'a alors qu'un revenu de \$55 par mois.

Je sais que la question ne se pose pas pour les gens qui ont dû se soumettre à une évaluation des ressources. Cependant, il y a plusieurs centaines de milliers de ménages au Canada qui doivent subsister sur \$110 par mois. Ils ne reçoivent pas de prestations supplémentaires. Ils ont été indépendants toute leur vie et ont peut-être de petites économies et même leur propre maison. Ils touchent peut-être un revenu sous forme de rente viagère ou de pension. Cependant, du moment qu'un des deux meurt, le revenu de l'autre se trouve réduit de moitié. Il arrive souvent alors que le survivant—et dans la plupart des cas, comme je l'ai dit, c'est la femme—doit se soumettre à une évaluation de ses ressources pour avoir droit aux prestations supplémentaires accordées par la province ou la municipalité. A mon avis, c'est très injuste. Il y aurait lieu, d'après moi, de modifier notre loi sur la sécurité sociale afin que le survivant, à la mort de son conjoint, puisse toucher un peu plus de la moitié de la pension versée précédemment. Je sais qu'il faut tenir compte ici du cas limite.

M. Brunson: Le député me permet-il une question?

M. Regier: Je vous en prie.

M. Brunson: Comme d'habitude le député de Burnaby-Coquitlam parle dans l'abstrait. Il signale des cas, déplore les conditions, mais serait-il prêt à faire des recommandations d'ordre pratique?

M. Regier: Volontiers, monsieur le président. Je constate que le député de Medicine-Hat est en forme aujourd'hui. Chaque fois que je prends la parole, il invoque le Règlement. Cette fois-ci, cependant, il n'a pas fait de rappel au Règlement, il a posé une question. Je recommanderais qu'un homme et son épouse reçoivent \$110 par mois, comme ils le font actuellement, mais advenant la mort de l'un des deux conjoints, j'estime que le survivant devrait toucher au moins \$75 par mois. A mon avis, cela constituerait une espèce de compensation et épargnerait au survivant l'ennui d'avoir à se soumettre à une évaluation de ses moyens ou de voir un fonctionnaire du service du bien-être faire l'examen minutieux de sa maison ou de toute rente ou tout revenu qu'il peut toucher. J'estime que cela aiderait à ces gens à conserver un peu de leur dignité.

On a souvent porté cette question à mon attention. J'ai promis d'en parler lorsque l'occasion se présenterait. J'ai écrit des lettres au ministre et dans ses réponses, il me dit toujours que les gouvernements provinciaux